

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES
DE LA COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 30 JUIN 2021

MEMBRES ELUS 12
MEMBRES EN
EXERCICE 12
PRESENTS OU
REPRESENTES 7

L'an deux mille vingt-et-un, le trente juin à 16h30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MOUTTET Bernard.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, Mme LEROY Bénédicte, Mme LUCIANI Valérie, Mme PAPPA Elodie, Mme SINTES Magali, M. CHASSIN Jérôme, Mme SUZAN Céline.

ETAIENT ABSENTES :

Mme AMBROGIO Séverine, Mme GAGLIARDI Carine, Mme DUMONT Christelle, Mme MASSON Isabelle, Mme LAURE Sylvie.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES.

N°2021/06/02

NOMENCLATURE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2021

33_02-053-202000415-20210030-2021_00002-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 de la CAISSE DES ECOLES dressé par le comptable ;

VU la délibération n°2021/03/01b relative à la reprise anticipée des résultats 2020 ;

CONSIDERANT la délibération n°2020/07/04 du 30 juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 ;

CONSIDERANT que M. MOUTTET, **Président**, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, laisse la présidence à **Mme LEROY, Vice-Présidente**, et lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Mme LEROY, RAPPORTEUR, indique que le compte administratif 2020 de la CAISSE DES ECOLES se résume ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	9 003,66 €
	Recettes	9 342,57 €
Résultat de clôture		338,91 €
SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses	0,00 €
	Recettes	99 469,83 €
Résultat de clôture		99 469,83 €

Mme LEROY, précise que le solde des restes à réaliser en investissement se résume ainsi :

Restes à réaliser en dépenses :	NEANT
Restes à réaliser en recettes :	NEANT
Solde des restes à réaliser	0,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2021

Agglo. des communes de la région de la Gironde

99_0E-000-202000415-20210000-2021_06802-

ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

M. LE PRESIDENT quitte la salle et ne participe pas au vote,
PAR 6 VOIX POUR (Mme LEROY, Mme LUCIANI, Mme SINTES, Mme PAPPA, M.
CHASSIN, Mme SUZAN),

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ADOpte le compte administratif 2020 de la CAISSE DES ECOLES conformément au
document joint en annexe à la présente délibération.

AINSI DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président
de la Caisse des Ecoles,

Bernard MOUTTET



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte,
fait par le représentant de
l'Etat le 09/07/2021 et
notifié ou notifié le 09/07/2021



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

30 DE-000-2021-00015-2021-00015-2021-00015

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstention :

Date de la convocation : 25 juin 2021

Présenté par : M. Bernard MOUTTET, Président

A Cuers, le 30 juin 2021

Délibéré par l'assemblée, réunie en session.

A Cuers le 30 juin 2021

Les membres de l'assemblée délibérante ⁽²⁾ :

Certifié exécutoire par ⁽¹⁾ Le Président compte tenu de la transmission en Préfecture le :

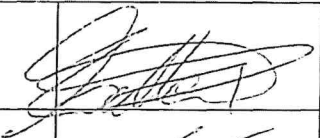
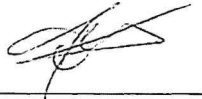
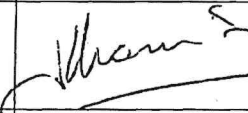
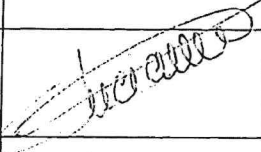
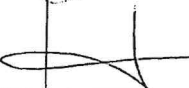
...09/07/2021, et de la publication le : 08/10/2021.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant :



Heather

M. B. MOUTTET		Mme M. SINTES	
Mme B. LEROY		M. J. CHASSIN	
Mme S. AMBROGIO		Mme C. DUMONT	
Mme C. GAGLIARDI		Mme I. MASSON	
Mme V. LUCIANI		Mme C. SUZAN	
Mme E. PAPPA		Mme S. LAURE	